

Assurvin

Le contrat qui propose un ensemble complet de garanties pour couvrir les risques à chaque étape de la vie du vin.

CHUBB®



Conçu par des spécialistes, Assurvin propose un ensemble complet de garanties sur-mesure pour couvrir les risques à chaque étape de la vie du vin. Cette offre inclut des couvertures pour la marchandise, les biens de la propriété, mais également pour vos résultats financiers, vous couvre contre les actions en responsabilité et pendant vos déplacements professionnels à l'étranger.

À qui nous adressons-nous ?

- Grandes et moyennes propriétés dans toutes les régions viticoles de France (vins tranquilles et pétillants)
- Stock minimum : 15M€
- Chiffre d'affaires minimum : 10M€

Quand intervenons-nous ?

A toutes les étapes de la vie du vin, de la fabrication (une fois le raisin récolté), à la livraison dans tous les pays du monde.

Quelles sont les garanties ?

- Garantie de la marchandise au prix de place/prix de vente en cas d'incendie, de vol, de contamination, de coulage, de bris de bouteille, ou d'accident de transport
- Garantie des équipements de production, machines et informatique
- Prestations financières supplémentaires en cas de sinistre, dont garantie des pertes sur la récolte à venir suite à un sinistre pendant les vendanges, perte d'agrément AOP
- Responsabilité civile et prise en charge des frais de retrait des produits livrés dans le monde entier
- Couverture responsabilité des dirigeants et assistance juridique professionnelle
- Responsabilité environnementale
- Déplacements professionnels à l'étranger
- Couverture aléas climatiques par l'intermédiaire d'un partenaire spécialiste.

Les + Chubb

- Une offre sur-mesure
- 30 ans d'expérience auprès des viticulteurs français
- un accompagnement à l'internationale
- Un réseau d'experts en prévention et en indemnisation
- Plus de 500 propriétés font déjà confiance à Chubb

Quelques cas pratiques

Cuve	La réponse Chubb
M. D., exploitant d'un château situé dans le Bordelais, contacte son courtier. Une cuve de 250 hectolitres vient de se vider dans son chai. Le vin d'une de ses meilleures parcelles est perdu, et la cuve en inox est déformée de façon irréversible. Les dommages, substantiels, sont estimés à plus de 300 000 €.	Un expert partenaire de Chubb, reconnu du milieu vinicole Bordelais, est dépêché dans les 48 heures pour constater et évaluer les dégâts. Quelques semaines plus tard, les dommages sont intégralement remboursés.
Bouteilles	La réponse Chubb
François R., maître de chai, reçoit l'appel d'un laboratoire d'analyse. Ce dernier a identifié la présence de micro-éclats de verre mélangés au vin. Avec l'aide de ses agents de chai, François découvre rapidement qu'une des embouteilleuses, pourtant renouvelée il y a moins de 2 ans, percute et endommage systématiquement le goulot des bouteilles. S'il faut bien sûr remplacer la machine immédiatement, pour respecter le planning de mise en bouteille, il est indispensable d'interrompre toutes les livraisons en cours concernant le lot impacté et de prévenir les clients d'un retard de réassort.	Les marchandises altérées par l'embouteilleuse sont détruites et indemnisées au prix du marché. Les frais de remplacement des pièces de la machine défectueuse sont pris en charge, au même titre que les mesures de production « exceptionnelles », mises en œuvre pour combler le retard à la livraison.
Déplacement Professionnel	La réponse Chubb
Lors d'un voyage professionnel en Chine, Edouard J. est gravement blessé à la suite d'un accident de la circulation. Les secours locaux le transportent à l'hôpital public le plus proche.	Chubb coordonne les communications avec l'assuré et le responsable, organise le transfert d'Edouard J. vers l'hôpital d'excellence le plus proche, ainsi que son évacuation vers Hong-Kong est prise en charge de l'ensemble des frais médicaux ainsi que le retour en France d'Edouard J. avec un accompagnement médical
Responsabilité Environnementale	La réponse Chubb
Une propriété viticole utilise la nappe d'eau au droit de son site pour sa production. Lors d'une période de sécheresse, ce pompage assèche l'étang à proximité. Une espèce d'amphibiens est totalement décimée. L'exploitant devra réparer le dommage en réimplantant cette espèce et en s'assurant de son maintien dans son milieu naturel.	Le contrat couvre les mesures de réparation des dommages environnementaux provoqués aux eaux, aux sols et aux ressources naturelles, pour les espèces et habitats naturels protégés, avec ou sans événement de pollution



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci. Chubb European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 1112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

Chubb European Group Limited est soumise aux contrôles de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).